



## Division Financière

DIFIN/13-592-550 du 25/03/2013

### DEMATERIALISATION DES ACTES DES EPLE - DEPLOIEMENT DE L'APPLICATION DEM'ACT A LA RENTREE 2013

Destinataires : Chefs d'établissement - Adjoint-gestionnaires - services déconcentrés

Dossier suivi par : Mme KAMARUDIN - bureau du contrôle de gestion des EPLE - Tel : 04 42 91 72 88

Comme annoncé dans mon courrier du 3 juillet 2012, je reviens vers vous pour vous tenir informés de l'avancée du projet Dém'Act, application permettant la dématérialisation des actes administratifs et financiers des EPLE.

L'application Dém'Act est actuellement en phase d'expérimentation dans huit académies pilotes, à raison d'une quinzaine d'établissements par académie.

Au vu du bilan technique et fonctionnel de cette expérimentation, le Ministère de l'Education Nationale a fixé les prochaines étapes de déploiement de l'application selon les échéances suivantes :

- Elargissement de l'expérimentation au sein des académies pilotes volontaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- Déploiement national en deux phases :
  - **Au 1<sup>er</sup> septembre 2013, l'application sera généralisée à l'ensemble des académies, mais sur un nombre limité d'établissements.**
  - Dans une seconde phase, fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2014, Dém'Act sera déployé à tous les établissements de chacune des académies.

Ces nouveaux jalons sont motivés par la volonté de limiter les risques inhérents à tout déploiement d'application et de permettre au support académique fonctionnel et technique d'accompagner ce déploiement dans les meilleures conditions possibles.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, le déploiement de l'application Dém'Act **sera limité, au 1<sup>er</sup> septembre 2013, à l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement du département des Alpes de Haute-Provence et du département des Hautes Alpes.**

Ce périmètre impacte cinquante et un établissements, trois collectivités territoriales et trois services académiques. Il est suffisamment restreint pour permettre la mise en place d'un accompagnement technique efficace garantissant la réussite de cette première phase de déploiement.

Des formations seront mise en place au cours du mois de juin pour former les personnels des EPLE, des services départementaux et des collectivités qui utiliseront l'application dès la rentrée prochaine.

Dém'Act est un projet ambitieux et attendu par tous, établissements et autorités de contrôle. Il revêt d'autant plus d'importance qu'il se situe à la confluence des actions de l'Etat, des collectivités locales et des EPLE.

Je suis certain que vous comprenez l'importance d'une mise à disposition de cette application dans des conditions répondant aux exigences de performance, de fiabilité et de modernisation des procédures.

*Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*